

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° EAU/AUT/24/0150 du 17 septembre 2024 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** accorde à l'entreprise STEFFEN TRAITEUR SARL, l'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un atelier boulangerie et pâtisserie à Steinfort.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

